

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Diffusion du spectacle vivant / Remise de prix artistiques avec diffusion média

La commission appréciera les éléments suivants en vue d'accorder ou non l'aide à une structure et de déterminer son montant en fonction de l'enveloppe globale allouée au programme :

- Pertinence et nature du projet présenté :
 - Rayonnement du lieu d'accueil
 - Prestige de la chaîne de télévision française choisie
 - Audience estimée de la diffusion télévisée
 - Qualité des éventuels lieux du déroulement de la cérémonie (jauge public, scène)
 - Mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'impact environnemental

- Intérêt général de la profession d'artiste interprète :
 - Engagement d'artistes dans le cadre de la cérémonie
 - Volume d'emploi d'artistes interprètes
 - Qualité et homogénéité des rémunérations artistiques
 - Qualité d'accueil des artistes (hébergement, transport, sonorisation, lumières, condition raccord et balances)

- Expertise et organisation de la structure porteuse du projet :
 - Lisibilité et cohérence du projet présenté
 - Historique en termes d'affichage SPEDIDAM dans les actions de communication engagées dans le cadre d'éventuels projets précédemment aidés

- Cohérence du budget :
 - Rigueur du budget en termes d'estimation des charges
 - Réalisme des recettes prévisionnelles